



POST TELEGRAMS 171

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin
sur la commune de Bernex

Du 10 juillet 1970

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le règlement sur la désignation des artères, du 2
avril 1968;

vu la proposition de la commune de Bernex, du 11 juin
1970;

vu le préavis favorable du service des archives de
l'Etat, du 26 juin 1970;

A R R E T E :

Il est donné le nom de

✓ Chemin de l'Epenontaz,

(sans issue) strade

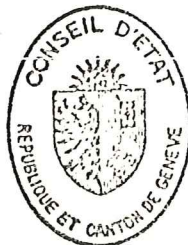
à la nouvelle artère entre les chemins de Loëx et de Gambay.

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le
1er août 1970.

Communiqué à :

Travaux	4 ex.
Police	2 ex.
Sautier	3 ex.
Archives	1 ex.

* * *



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

Halland